Annexe 1 (Directive 2007/38/CE du 11 juillet 2007)

ATTESTATION DE MISE EN CONFORMITE OU DE CONFORMITE INITIALE

avec la directive 2007/38/CE du 11 juillet 2007 concernant le montage à posteriori de rétroviseurs sur les poids lourds

DAF Trucks France

PARIS-NORD II
64-66, rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 Roissy C.D.G. cedex
Téléphone : 01 49 90 80 00
Télécopieur : 01 49 90 80 39
Info-fr@daftrucks.com
Internet : www.daf.fr
A PACCAR COMPANY

A/ Conformité ou modalités de mise en conformité des véhicules des gammes 45, 55, 65, 75, 85, 95 et 105.

Nous soussignés **DAF Trucks France, BP 52396 95943 ROISSY CDG, representant accrédité du constructeur DAF Trucks NV – Eindhoven – PAYS-BAS, certifions que les véhicules ci-dessous mis en circulation aprés le 01/01/2000 :**

D1. Marque : **DAF**

D2. Type/Variante/version ou types mines ou gamme : **45, 55, 65, 75, 85, 95 et 105**

J. Catégorie internationale : **N2 / N3**

1/ Sont en conformité depuis leur construction :

- les véhicules des gammes 45 et 55 dont le type mines est :

AE ?? ?D ou AE ?? ?E ou AE ?? ?F ou AE ?? ?I

- les véhicules des gammes 65, 75, 85 et 105 dont le type mines est :

?? 65 ?D	ou	?? 75 ?D	ou	?? 85 ?D	ou	?? 05 ?D	
?? 65 ?E	ou	?? 75 ?E	ou	?? 85 ?E	ou	?? 05 ?E	
?? 65 ?F	ou	?? 75 ?F	ou	?? 85 ?F	ou	?? 05 ?F	
		?? 75 ?P	ou	?? 85 ?P	ou	?? 05 ?P	

2/ Doivent être mis en conformité :

- les véhicules de la gamme 45 et 55 dont le type mines est different de :

AE ?? ?D ou AE ?? ?E ou AE ?? ?F ou AE ?? ?I

Classe IV : échange du boitier et du miroir (Réf. : homologation e1 03*0185, pièce 1796324)

Classe V : échange du boitier et du miroir (Réf. : homologation e1 03*0011, pièce 1409962)

- les véhicules de la gamme 65, 75, 85 et 95 dont le type mines est différent de :

?? 65 ?D	ou	?? 75 ?D	ou	?? 85 ?D	
?? 65 ?E	ou	?? 75 ?E	ou	?? 85 ?E	
?? 65 ?F	ou	?? 75 ?F	ou	?? 85 ?F	
		?? 75 ?P	ou	?? 85 ?P	

Classe IV : échange du boitier et du miroir (Réf. : homologation e1 03*0014, pièce 1670877)
ou échange du miroir seul (Réf. : homologation e1 03*0023, pièce 1610182)

Fait à Paris – Nord II, le 18/11/2008

DAF Trucks France
64/66, Rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 ROISSY CDG CEDEX
Tél. 01 49 90 80 00 - Fax 01 49 90 80 39
G. LASNE

B/ Engagement de conformité ou de mise en conformité du véhicule.

Nous soussignés, certifions que le véhicule ci-aprés : ..806YV68.....

B : date de la première immatriculation (1) : 23/12/2005

E : numéro d'identification (1) :

X	L	R	A	S	8	5	X	C	0	E	6	9	8	9	6	3

• (2) Est de la gamme ~~45 / 55 / 65 / 75 / 85 / 105 (2)~~ décrite ci-dessus et est conforme depuis sa construction à la Directive 2007/38/CE.

• (2) Est de la gamme ~~45 / 55 / 65 / 75 /~~ 85 ~~/ 95 (2) décr~~ite ci-dessus et à été mis en conformité suivant le processus indiqué ci-dessus pour cette gamme.

Date (1) : 12/12/2008

Signature (1) :

Cachet du représentant autorisé (1) :

Ets Joseph SCHINDLER sàrl
59, route de l'Ile Napoléon
BP 48 - 68171 RIXHEIM Cedex
Tél. 03 89 44 71 67
Fax 03 89 64 16 20

(1) A renseigner obligatoirement *(2) Rayer la mention inutile*

DAF Trucks France

PARIS-NORD II
64-66, rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 Roissy C.D.G. cedex
Téléphone : 01 49 90 80 00
Télécopieur : 01 49 90 80 39
Info-fr@daftrucks.com
Internet : www.daf.fr
A PACCAR COMPANY

ATTESTATION

GENRE	CAM
MARQUE	DAF
TYPE	AS 86 TC
NUMERO	XLRAS85XC0E698963
APPARTENANT A	
ADRESSE	

Après avoir pris connaissance des équipements réalisés sur le véhicule désigné ci-dessus, à savoir :

- montage d'une carrosserie pour bennes amovibles (BEN-AMO),
- montage d'une GRUE arrière cabine.

Nous soussignés, DAF TRUCKS France SARL, autorisons sans restriction d'utilisation :

- une position du Y comprise entre **0,000 m et 0,571 m** dans l'empattement moyen théorique F' (soit – 0,700 m et -- 0,129 m / F),
- un porte à faux AR, sans benne amovible, de 2,200 m / F' (soit 2,900 m / F),
- un porte à faux AR maxi, avec benne amovible, de 3,000 m / F' (soit 3,700 m / F).

F : Empattement du véhicule , mesuré de l'axe de l'essieu 1 à l' axe de l'essieu 2 (essieu moteur)
F' : Empattement moyen théorique du véhicule , mesuré de l'axe de l'essieu 1 à un axe théorique situé 0,700 m en arrière de l'axe de l'essieu 2.

Les charges par essieu se répartissant comme suit dans la limite des 26000 Kg de PTAC (+ 200 Kg de ralentisseur) :

- maxi avant : 9000 Kg
- maxi arrière: 20000 Kg (+ 200 Kg de ralentisseur)

Fait à Roissy, le 29 décembre 2005

DAF Trucks France
64/66, Rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 ROISSY CDG CEDEX
Tél. 01.49.90.80.00 - Fax 01.49.90.80.38

Christian Bizet
Service Technique Avant –Vente